

## Règlement Trail « Detox du Causse » 2026

### Article 1 : Organisateurs

Le trail « detox du Causse » est une course nature organisée par l'association (loi 1901) Raid Aventure Aveyron. Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact par mail [raidaventure12@gmail.com](mailto:raidaventure12@gmail.com) ou par tel : 06 08 90 27 57

### Article 2 : Date, Horaires et circuits

La « detox » du causse aura lieu le **dimanche 04 janvier 2026** à Sébazac-Concourès au départ du stade Christian Dumas, pour un départ de course à partir de 9h ; Il est composé de cinq parcours :

- La « detox » du Causse : une course nature de 18kms sur un parcours facile avec 150 d+ sur chemins et « singles ». (Un ravitaillement à mi-parcours) ; parcours accessible aux marcheurs et marche nordique, à partir de 16 ans avec autorisation parentale.
- La « drainante » du causse : une course nature de 12kms sur un parcours facile 70 d+ sur chemins et « singles ». Ravitaillement à l'arrivée, parcours accessible aux marcheurs et marche nordique, à partir de 16 ans avec autorisation parentale.
- La Cardabelle : Une course nature de 5km et 25 d+ pour les jeunes à partir de 14 ans avec autorisation parentale. Parcours accessible aux marcheurs et marche nordique.
- La «SuperMan » : un trail orientation de 10km sur chemins et « singles ». Ravitaillement à l'arrivée, parcours accessible aux marcheurs et marche nordique, à partir de 16 ans avec autorisation parentale.
- Les «Igues » : un trail orientation de 3 km sur chemins et « singles ». Ravitaillement à l'arrivée, parcours accessible aux marcheurs et marche nordique, à partir de 12 ans avec autorisation parentale.

La « detox du Causse » sera support du challenge du Comité Départemental de Running sur le circuit de 12kms.

Horaires de départ :

- A partir de 8h30 : randonnée marche nordique

- 9h45 : trail orientation long
- 10h00 : trail 18km
- 10h30 : trail 12 km
- 10h40 : trail orientation court
- 10h45 : trail 5km courses jeunes

### **Article 3 : Conditions d'inscriptions**

#### **3-1 : Catégories d'âges**

- Les parcours de 12 kms et 18 kms et trail orientation long sont accessibles à partir de la catégorie cadet (FFA) 16 ans et +
- Le parcours de 5 km « La Cardabelle » est accessible à partir de 14 ans et +
- Le parcours trail orientation court est accessible à partir de 12 ans.

#### **3-2 : Mineurs**

Les mineurs peuvent s'inscrire sur un des trois parcours à condition qu'ils respectent l'age minimum requis le jour de la course. Une autorisation parentale sera à fournir en pièce jointe sur le formulaire d'inscription ou à présenter sur place.

#### **3-3 : Documents requis :**

La participation à la manifestation pour les **majeurs** est soumise à la présentation obligatoire :

#### **Licences :**

Les licences acceptées à l'exclusion de toutes les autres sont :

- **Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou «Pass' J'aime Courir» délivrée par la FFA en cours de validité**
- Licence sportive, en cours de validité à la date de la compétition, délivrée par une des fédérations agréées et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du **sport en compétition**, de **l'athlétisme en compétition** ou de la **course à pied** en compétition

**PPS :** D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que vous avez réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place

par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

### **Certificats médicaux acceptés**

Le certificat médical, daté de **moins de 1 an** à la date de la compétition, doit attester de l'absence de contre-indication à la pratique d'une des mentions suivantes :

- **Sport** en compétition
- **Athlétisme** en compétition
- **Course à pied** en compétition

La participation à la manifestation pour les **mineurs** est soumise à la présentation obligatoire :

Licence (voir ci-dessus) OU Questionnaire de santé + Autorisation parentale

### **Article 4 : Inscriptions**

Les inscriptions se font en ligne via notre plateforme d'inscription sur chronometrage.com jusqu'au vendredi 2 janvier minuit;

#### **4-1 : Prix et augmentation de tarifs**

Trail 18 Kms >> 15 € jusqu'au 21 décembre 2025

Changement de tarifs : + 5 € jusqu'au 31/12 à 23h59 clôture des inscriptions internet.

Pas d'inscription sur place

Trail 12 Kms >> 10 € jusqu'au 21 décembre 2025

Changement de tarifs : + 5 € jusqu'au 31/12 à 23h59 clôture des inscriptions internet.

Pas d'inscription sur place

Trail 5 Kms >> 5 € jusqu'au 21 décembre 2025

Changement de tarifs : + 5 € jusqu'au 31/12 à 23h59 clôture des inscriptions internet.

Pas d'inscription sur place

Trail'O >> Format long 10 € / Format court 5 € jusqu'au 21 décembre 2025

Changement de tarifs : + 5 € jusqu'au 31/12 à 23h59 clôture des inscriptions internet.

Pas d'inscription sur place

Marche Nordique >> 5 € jusqu'au 28 décembre 2024

Changement de tarifs : + 2 € jusqu'au jour de la course inclus.

Inscription sur place possible

Rando >> 5 € jusqu'au 28 décembre 2024

Changement de tarifs : + 2 € jusqu'au jour de la course inclus.

Inscription sur place possible

Le retrait des dossards se fera en amont de la course la semaine avant sur différents lieux, magasin Decathlon et Ambassade du trail et sur place jusqu'à une demi-heure avant le départ de la course, au stade de Sébazac-Concourès. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

#### **4-2 : Revente ou cession de dossard (voir remboursement)**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

#### **4-3 : Remboursement**

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur

pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant avant le 2 janvier 2026.

## **Article 5 : Assurance**

**Responsabilité civile :** La manifestation Détox du Causse, affiliée à la CDCHS de l'Aveyron, est assurée pour sa responsabilité civile par GROUPAMA D'OC (contrat pour les activités exclusivement liées à l'organisation de courses pédestres, conformément à la législation en vigueur)

**Individuelle accident :** Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'un Pass'Running ou d'une licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé. La responsabilité de l'association sera dégagée dès le retrait du dossard pour abandon, pour disqualification, par décision médicale ou sur décision du Directeur de Course.

La participation se fait sous l'entièvre responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

## **Article 6 : Sécurité**

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, une équipe de secouristes. Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

## **Articles 7 : Chronométrage, récompenses**

Le chronométrage est assuré par la société Cantagrel Chrono. Le port d'un dossard ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

## **Article 8 : classements et récompenses**

- Le 18 km : les 3 premières féminines et 3 premiers hommes
- Le 11 km : Les 3 premières féminines et 3 premiers hommes
- le 5 km : les 3 premiers jeunes (14/16ans)
- le Trail'O long et court : 1<sup>er</sup> homme, 1<sup>ère</sup> femme, 1<sup>er</sup> jeune

Un cadeau sera distribué à chaque coureur. Les classements seront diffusés le soir même sur le site de la course.

Une soupe détox sera offerte aux participants.

## **Article 9 : Charte du coureur**

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif. Tout concurrent qui abandonne sur le parcours est tenu d'en avertir l'organisation avant de quitter les lieux.

## **Article 10 : Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

## **Article 11 : Annulation, intempéries**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, moins 2 euros de frais fixe d'enregistrement. Ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions moins les frais d'inscriptions de 2 euros ou au report des épreuves à une date ultérieure.